



## PARACHAT NOAH: LA GUERRE DE L'HÉRITAGE

Dans notre paracha, Noah et sa famille vont être sauvés du déluge.

N'y voyez aucunement une simple histoire : cent vingt ans de construction de la Téva, de moqueries, d'attente, de préparation spirituelle...

Jusqu'au jour fatidique : pluies torrentielles, ouverture des couches terrestres et même engloutissement du monde.

L'heure du confinement est lancée : pas moins d'un an enfermé dans la Téva.

Mais bon, fin heureuse me direz-vous : les voilà sains et saufs pourrait-on croire...

Tout du moins, en apparence !

Ham, un des enfants de Noah, vient castrer son père alors que ce dernier tente de noyer sa peine dans l'oubli en s'enivrant avec le vin de sa nouvelle vigne fraîchement plantée.

Ham, ayant été béni par D. voilà peu, se voit épargné de la malédiction de son père mais Noah afflige son fils Kéna'an pour l'acte abominable commis par son père.

S'en suit la malédiction formulée par Noah : « Que soit maudit Kéna'an, il sera esclave de ses frères. »

Comment comprendre la motivation de Ham que de vouloir attenter ainsi à l'intégrité de son père ? Pourquoi donc gâcher ce temps de cet happy-end après le déluge et pourrait-on supputer de l'espoir, de la liberté retrouvés ou à construire ?

Ham ne fait que reproduire le même raisonnement que Caïn, le premier enfant de l'humanité : celui d'un calcul sordide qui se refuse à partager l'héritage de papa en deux, ou plus ! A moi toute la galette !!! (Pour Caïn le partage était à envisager avec Abel, pour Ham avec Chem et Yéfet).

Le calcul s'avère des plus simples et sordides : « il suffirait » de tuer Hével, ou castrer papa, pour éviter de partager davantage !

Halala... Vous pourriez trouver cela insolite ou téméraire, malheureusement, tel s'avère devenir le quotidien de nombreuses familles au moment de la perte d'un proche parent qui a pour corollaire : le déclenchement de la guerre de l'héritage.

Alors, comment tenter de contrecarrer les plans effroyables de l'avidité intrinsèquement liés à cette épreuve de la vie ?

Pas de panique ! Soyez-sages ! Oui, vous avez encore du temps devant vous... ne vous inquiétez pas : et n'allez pas penser que parce que vous faites un testament en bonne et due forme, vous allez partir ! La prévoyance se révèle être la mère protectrice de bien des maux.

Chacun échafaude des plans sur l'intégrité la plus absolue, la plus authentique, la plus pure de sa progéniture ; les notaires se trouvent les témoins les plus fidèles de scènes où éclaboussent de tels désagréments !

Mieux vaut donc tenter de s'en voir épargnés par des mesures prises en amont. Quel que soit leur tempérament, nul n'est à l'abri de l'appât du gain.

Plus encore, le 'Hafets Haïm affirmait, et nous retrouvons cette réflexion dans les écrits d'autres grands sages et kabbalistes :

- Ne partagez pas l'intégralité de votre héritage entre vos enfants,
- Laissez-vous une part d'héritage supplémentaire pour votre élévation spirituelle après votre décès ; une part qui vous portera secours et lumière dans les cieux,
- Ne comptez pas sur la "générosité" de vos enfants, ni même sur leur bonne conscience, pas plus que sur le rabbin qui essaiera de penser à vous, car parfois, c'est peine perdue.

Combien de fois, les rabbanim tentent de sensibiliser les enfants d'un défunt de prendre à leur compte la réalisation de mitsvot, même les plus simples et les moins contraignantes pour l'élévation de l'âme de ce « cher disparu », et les enfants de répondre plus ou moins invariablement :



« Désolé, mais nous n'avons pas les moyens... »

- Mon œil ! Comme on dit.

Mieux encore, clamait le 'Hafets Haïm, liquidez votre propre part d'héritage au profit de bonnes œuvres, et ce, de votre vivant, afin d'être sûr que personne n'y portera atteinte.

Eh bien ! Monsieur le rabbin, vous voilà bien catégorique cette semaine ! Ca sent le vécu, l'expérience professionnelle !

Effectivement ! Car, comme disait Hillel : « Im ein ani li, mi li ». Si je ne le suis pas pour moi, qui le sera ?

Ne peut comprendre cette nécessité, ô combien primordiale pour l'équilibre de notre famille et pour notre propre élévation spirituelle dans les cieux, que celui qui saisit, de son vivant, l'importance de la Ahdout, de l'unité, et de l'essence même des mitsvot et du monde de l'au-delà.

Ne soyons pas comme Ham, ni comme Caïn, qui recherchent l'opulence et l'exclusivité, quand bien même en découlerait inexorablement la suite en cascades des nuisances pour leur propre famille... Pour de l'argent !

Le Dvar Matok de cette  
semaine est offert par la  
famille Boukobza

Leilouy Nichmat  
**Rachel Bensoussan**  
ת.נ.צ.ב.ה



Sachons réprimander les fauteurs, ceux qui portent atteinte à l'esprit de famille, ceux qui ne savent pas donner la véritable place à la spiritualité dans la vie éternelle de l'homme.

Croyez-moi, faites-moi confiance : il n'y a pas de plus grande berakha pour une famille que d'enseigner ce principe à nos enfants, à nos proches, à nos amis.

Ils l'entendront, ils l'accepteront, et ils comprendront que là, réside une clé de paix et de bénédiction.

Il va sans dire qu'il importe au préalable, que nous sachions nous-même l'incarner.

La pédagogie de l'exemple s'impose : sachons inspirer la voie à pratiquer en appliquant à nous-même ce que nous prêchons.

Alors, seulement alors, nous bénéficierons du plus grand des biens : un mérite éternel, incommensurable : celui de veiller à pérenniser la paix au sein de notre foyer, et ce, à tout jamais.

*Chabbat Chalom omevorah*  
*R. Yehouda Elbilis*



Nouvelle année 5786

Participe à la diffusion de la Torah 🕯️

26 € = Classique | 52 € = Bienfaiteur



Rejoins Dvar Matok et multiplie ton mérite !